

## NOS SERVICES



# MICROCRÉDIT ENTREPRENEURIAL

***Destiné aux entreprises, notre service de financement permet d'accéder à des prêts pour le démarrage ou le développement d'entreprises.***

Tous les projets présentés, peu importe le secteur économique, sont soumis à une analyse rigoureuse et doivent démontrer leur viabilité. Les promoteurs doivent aussi accepter l'accompagnement proposé et être disposés à collaborer avec l'équipe du Fonds d'emprunt Québec. Le Fonds d'emprunt finance des travailleurs autonomes, des petites entreprises ainsi que des entreprises de l'économie sociale (OBNL ayant une activité marchande et Coopératives).

### Des résultats probants

D'année en année, nos résultats démontrent que nos interventions, qui misent sur l'accompagnement des entrepreneurs, sont plus que pertinentes.

Le taux de remboursement des prêts se situe à 90% et le taux de survie des entreprises accompagnées par le Fonds d'emprunt Québec dépasse 68% après 5 ans (alors que la moyenne provinciale est de 42%).

Nos pratiques ont un impact significatif sur la clientèle, tant sur le plan social que sur le plan économique.



## **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

### **Suis-je admissible ?**

Le Fonds d'emprunt Québec intervient auprès de personnes qui ont un projet d'affaires, un besoin d'accompagnement et qui, pour l'accès au microcrédit, n'offrent pas les garanties requises par le réseau conventionnel de financement.

### **Conditions**

- Le territoire de la Capitale-Nationale;
- Dépôt d'un plan d'affaires (ou modèle d'affaires) ainsi que des états financiers (si déjà en activité);
- Avoir un projet d'entreprise viable et durable;
- Accepter l'accompagnement offert par le Fonds d'emprunt Québec pour la durée du prêt consenti;
- Difficulté totale ou partielle d'accès au financement conventionnel.

### **Les secteurs exclus**

Les projets d'entreprise dans les secteurs suivants sont exclus : politique, religion, sexe, jeux vidéos violents, ventes à paliers multiples et toutes autres activités pouvant porter à controverse au plan éthique.



## **PRODUITS DISPONIBLES**

### **Critères communs**

- Montant maximum de 20 000 \$;
- Frais d'analyse pondérés en fonction du montant de la demande;
- Comité de financement mensuel pour les prêts de plus de 5 000 \$;
- Possibilité de cofinancement avec d'autres bailleurs de fonds.

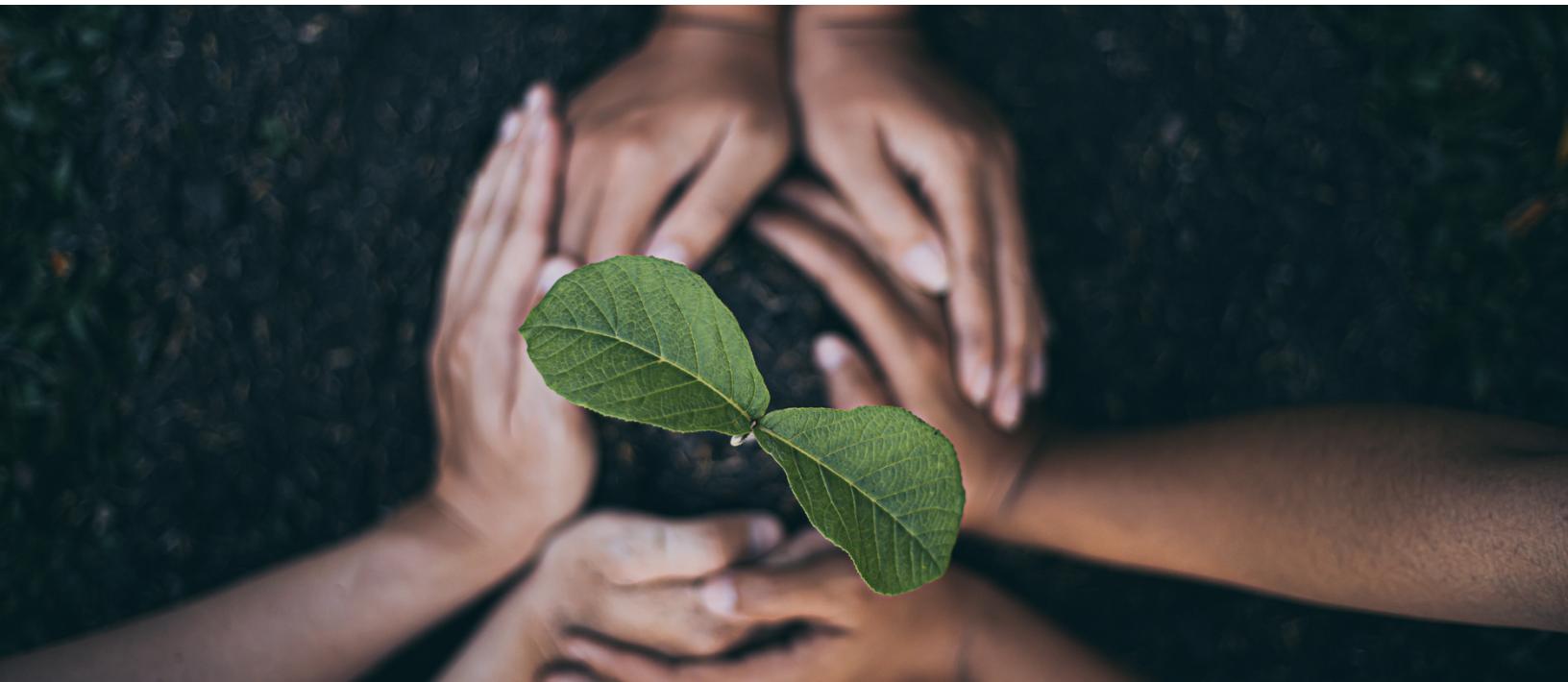
### **Prêt à terme**

- Durée de 1 à 5 ans;
- Apport en argent ou en immobilisations de 10 % du coût de projet;
- Dépôt de votre plan d'affaires (modèle d'affaires) complet et/ou états financiers des trois dernières années si déjà en activité. \*

### **Le prêt à court terme (prêt pont)**

- Durée de 1 à 12 mois maximum (pouvant être renouvelé une fois);
- Financement de 50 % de la valeur du contrat ou de la subvention;
- Financement d'un contrat signé ou d'une subvention confirmée (une commande ferme d'un client / une entente de subvention ainsi que le modèle d'affaires nécessaires). \*

\* D'autres documents pourraient vous être demandés en cours d'analyse.



## **LES DÉMARCHES AVANT DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT**

***Vous répondez aux critères d'admission et  
nos produits financiers vous intéressent ? Voici les  
prochaines étapes à suivre.***

### **Assistez à une séance d'information virtuelle**

Présentée tous les vendredis à 10 h.

Inscription en ligne, au 418 525-0139, poste 1221 ou  
[info@fonds-emprunt.qc.ca](mailto:info@fonds-emprunt.qc.ca).

Si notre service vous intéresse, les documents nécessaires vous seront remis lors de cette séance pour transmettre votre dossier à un conseiller.

### **Rencontre d'accueil individuelle**

À cette étape, nous validons la pertinence du service face à votre situation et à l'étape de votre projet. Vous aurez ainsi accès à toutes les informations concernant l'analyse et le cheminement de votre dossier.

